

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit «Bouty »,
sur le territoire de la commune de Chaptelat
Maître d'ouvrage : SAS URBA 392

La SAS URBA 392, dont le siège social se situe 75 allée Wilhelm, 34961 Montpellier, représentée par M. Julien PICART, a déposé le 13 juin 2022 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit «Bouty» sur le territoire de la commune de Chaptelat.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023- 041 en date du 11 mai 2023, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente deux (32) jours consécutifs, du lundi 5 juin 2023 à partir de 14h00, au jeudi 6 juillet 2023 jusqu'à 17h30**, en mairie de Chaptelat.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **dossier d'enquête**, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la communauté urbaine Limoges Métropole et de la mention de l'absence d'avis de la commune de Chaptelat ainsi que de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de l'accusé de réception du maître d'ouvrage à la notification de l'absence de ce dernier avis, **sera consultable en mairie de Chaptelat** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- mardi et jeudi de 14h00 à 17h30
- mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- samedi de 10h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Chaptelat – 54 rue Saint Eloi, 87270 Chaptelat ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque de Chaptelat », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Jean-Louis SAGE, colonel de gendarmerie en retraite, désigné le 4 avril 2023 par le président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Chaptelat, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 17h30
- samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 12h00
- mercredi 28 juin 2023 de 14h30 à 18h00
- jeudi 6 juillet 2023 de 14h00 à 17h30

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique «Actions de l'Etat», «Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
 - à la mairie de Chaptelat, aux jours et horaires précités ;
 - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Julien PICART – picart.julien@urbasolar.com – n° 06 88 99 18 31

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Chaptelat et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique «Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "Bouty" sur le territoire de la commune de Chaptelat déposée par la SAS URBA 392.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.